



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

N.P.G Conduite
76 Boulevard François MITTERAND
63000 CLERMONT-FERRAND

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

30 OCT. 2018 30 OCT. 2021
Ce certificat est valable à compter du jusqu'au

Pour le Préfet,
et par délégation
Le Directeur Départemental de
la Protection des Populations

Gilles BRUNATI Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr